



Procès-verbal du conseil municipal du 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai 2025 à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 05 mai 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Eric JACQUEMIN, Laurent GRAND, Guy DUPUIS, Bernard DARLAY, & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Myrtille BROCHOIRE, Stéphanie LECOULTRE, Sylvie CALLAND.

Absents excusés : Jean DAVID, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Marie-Claude RENAUD.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Cécile BESNIER-TRECOURT

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14/04/2024.

Le procès-verbal de la séance du 14/04/25 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
G201/205/207	Maison-jardin	5 rue des écoles	DESIRAT Isabelle	DJILALI Hafida Vulbens
G556	Maison	1 rue Vy des Pelans	BARTHOD Brigitte	BERNARDA Axelle Arinthod
G747	Maison	1 rue de Presles	DARIT Valery	BOERO José Barcelonnette
ZK274	Terrain	2 rue de Franche- Comté	SCI Clément 2011	SV PRO MONETEAU

2. ACQUISITION/ALIENATION/LOCATION

Cession du bâtiment 3 rue Porte Dessus

Suite à la décision lors du conseil municipal du 13 février 2025 de mettre en vente plusieurs bâtiments communaux, la commune a reçu depuis, par l'intermédiaire de l'agence immobilière IAD France, une proposition d'acquisition du bâtiment 3 rue Porte Dessus et ce pour un montant de 15 000 € déduction faite des frais d'agence de 3 000 €.

Compte tenu que ce bâtiment est vacant depuis de nombreuses années et qu'aucun projet ne sera envisagé sur celui-ci, le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette offre.

Les futurs acheteurs sont Monsieur LEQUESNE Arsène et son épouse demeurant à Morez.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition.

Proposition de location du local à Chisséria à Mme GAILLARD Noémie

Pour l'installation de son activité d'ostéopathie, Mme Noémie GAILLARD souhaite louer le local rez-de-chaussée situé à Chisséria, 2 rue Fontaine du Fossard et ce à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le Maire propose de louer le local à Mme Noémie GAILLARD et de lui établir un bail précaire.

Il rappelle le montant du loyer mensuel et des charges fixés lors du conseil du mois de février, soit :

- loyer 200 €
- charge 50 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de louer le local rez-de-chaussée, 2 rue Fontaine du Fossard à Chisséria à Mme Noémie GAILLARD pour un montant de loyer et charges fixés par délibération du 13/02/25.

3. TRAVAUX

Vestiaires de football : Les travaux se sont achevés le 28/04/2025 pour toutes les entreprises sauf pour l'entreprise BONGLET qui doit encore réaliser les peintures des façades.

Le coût de cette opération TTC s'élève à 724 304 €.

Après déduction des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA, le reste à charge pour la commune s'élève à 294 720 €.

La remise des clés au Football Club de la Petite Montagne interviendra d'ici fin mai.

L'inauguration de cet équipement est prévue sur le mois de septembre.

Espace santé : Le marché de travaux a été lancé le 1 avril pour une remise des offres le 2 mai.

Pour tous les lots, des offres ont été reçues.

Les offres ont été transmises au maître d'œuvre pour analyse qui a 15 jours pour rendre son rapport.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Proposition de l'entreprise VALOCIME pour reprise des baux avec CELLNEX et TOTEM à leur échéance correspondant à l'implantation d'infrastructures de télécommunication sur une parcelle communale au lieu-dit « Les Lézines »

Le maire reporte ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Compte-rendu sur le projet d'extension SMOBY TOYS

Le maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet entre SMOBY TOYS et les propriétaires des terrains sur lesquels portera l'extension.

Compte-rendu préparation journée citoyenne

Il est donné information de la quarantaine de personnes inscrites.

Suite à la demande de la directrice de l'école primaire pour faire réaliser par une classe la plantation de fleurs le 21 mai, la commission fera une proposition de lieu qui soit sécurisé pour les élèves.

Pour l'organisation du goûter des élèves, Françoise GRAS se rapproche des enseignantes.

Organisation fête de la musique

Une réunion de la commission aura lieu le 23/05/2025

Il est d'ores et déjà prévu la fermeture du Centre Bourg comme pour les jours de foire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire
Cécile BESNIER-TRECOURT



